

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 2 décembre 2016

Date de la convocation : 25 novembre 2016

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 2 décembre 2016 à 10 heures, salle du Conseil – Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Le Comité est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

49	membres en exercice
28	membres présents dont 3 pouvoirs : 28 votants
24	membres absents

### Etaient présents :

Nom du Délégué		Suppléant de :	
1	BELOMBO Marie-Hélène	15	LAGRANGE Bernard
2	BORAS Marie-Hélène	AUDI Antoine	16 LAUNAY Nelly
3	CACAN Raymond		17 LEGAY Emmanuel
4	CHAUSSADE Jean-Claude		18 LOTTERIE Jean-Paul
5	CIPIERRE Thierry	MOSSION Laurent	19 MATHIEU Jean-François
6	CROZIER Robert		20 MELKEBEKE Jean-François
7	CROUZAL François		21 MOULÈNES Marie
8	DARRACQ Nicole		22 NARDOU Thierry
9	DEGUILHEM Pascal		23 PAUL Bernadette
10	DOBELS Stéphane		24 PEGORIE Gérard
11	DOYOTTE Paulette		25 PERLUMIÈRE Philippe
12	ECLANCHER Jean-Claude		26 ROUSSARIE Jean-Pierre
13	FLORENTY Michel		27 SCHRICKE Yves
14	GATAULT Christine		28 VERGNAUD Lionel
			AUZOU Jacques

**Objet :** Changement du nom du SCoT

\*\*\*\*\*

AP DDEFFECTIVE

024-200060697-20161202-2016\_12\_CS\_07-DE  
98 bis, av. du Général de Gaulle 24560 Coulounieix-Chamiers  
Recu le 03/12/2016

Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 contact@pays-isle-perigord.com

Par arrêté préfectoral n° 2015084-004 en date du 25 mars 2015, le Préfet de la Dordogne a arrêté le périmètre du SCoT porté par le Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Ce SCoT a été désigné comme « SCoT de la vallée de l'Isle en Périgord ».

Un mail adressé par les services du Pays à la Préfecture le 30 septembre 2016 avait devancé une remarque des élus lors de la plénière de restitution de la Phase 1, le 7 octobre 2016 à Saint-Astier :

- le SCoT est de moins en moins limité à la « vallée » de l'Isle : avec Ste-Alvère déjà, avec Villamblard demain ;
- parler du SCoT de la « vallée de l'Isle » a tendance à cibler sur une zone géographique moins élargie que le territoire d'ensemble du SCoT ;
- différences entre le territoire désigné par le nom de la structure porteuse SCoT, et le territoire désigné par le nom du SCoT, que la structure porte pourtant à l'échelle de l'ensemble du Syndicat.

Pour éviter ces distinctions, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur un nouveau nom du SCoT. L'attache des services de la Préfecture a été prise afin de vérifier que cette délibération suffisait sans besoin de délibération concordante des EPCI.

Le nom du Syndicat mixte « Pays de l'Isle en Périgord » désignant l'ensemble d'un territoire et étant consensuel, il est proposé qu'il serve également à désigner le nom du SCoT.

Les membres du Comité syndical sont donc appelés par le Président à se prononcer sur le nouveau nom du SCoT : « SCoT du Pays de l'Isle en Périgord » :

<b>Voix pour :</b>	<b>28</b>
<b>Voix contres :</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

Fait à, Coulounieix-Chamiers,  
Le 5 décembre 2016



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président du Syndicat Mixte

Pascal DEGUILHEM

AR PREFECTURE

024-200060697-20161202-2016\_12\_05\_07-DE  
Regu le 09/12/2016

98 bis, av. du Général de Gaulle 24560 Coulounieix-Chamiers • Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 • contact@pays-isle-perigord.com

